



Berne, le 20 juin 2025

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Milieus intéressés

Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 20 juin 2025, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical ».

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 10 octobre 2025.

Le contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » prévoit de créer une compétence fédérale visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en biens médicaux importants. Le Conseil fédéral entend ainsi combler une lacune constitutionnelle. La nouvelle disposition constitue donc une réponse structurelle et durable au problème complexe des perturbations de l'approvisionnement en biens médicaux importants. Le contre-projet prévoit notamment une surveillance centralisée et proactive, par la Confédération, de la situation du marché de l'approvisionnement. Au besoin, la Confédération pourra en outre prendre des mesures visant à prévenir ou à éliminer les perturbations de l'approvisionnement. Elle pourra proposer des incitations financières et acquérir, produire elle-même ou faire produire ces biens médicaux. Comme ces perturbations sont un phénomène mondial, une importance particulière sera accordée à la collaboration internationale dans ce domaine au moyen d'un mandat d'action.

Nous vous invitons à prendre position sur les documents mis en consultation.

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante :

[Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Nous vous remercions de nous envoyer votre prise de position si possible par voie électronique, au moyen de la nouvelle plateforme Consultations :

www.gate.bag.admin.ch/consultations



S'il ne vous est pas possible d'utiliser cet outil, vous pouvez rédiger votre avis sous forme de document Word «Formulaire de réponse» (à télécharger sur [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#)) et l'enregistrer sur la plateforme « Consultations », sous « Avis », ou l'envoyer aux adresses suivantes :

CCVS@bag.admin.ch et GEVER@bag.admin.ch

Laura Ogi (tél. 058 464 86 36) et Valérie Hulmann-Cottier (tél. 058 483 91 54) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Elisabeth Baume-Schneider